



Problème avec CDD. Accord du contrat oral ou écrit ?

Par **fanny281**, le **05/07/2012** à **19:20**

Je devais signer un CDD étudiant. Je ne les pas reçu, ni signe. Entre le temps de mon accord téléphonique pour occuper ce poste de CDD, et l'attente de la réception du contrat, je me suis désistée pour maladie. Or, aujourd'hui, cette employeur me demande une justification médicale, alors que je n'ai signé aucun contrat par écrit.
Est ce légal ?

Par **P.M.**, le **05/07/2012** à **20:59**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous avez commencé à travailler chez cet employeur, sinon et si vous n'avez pris aucun engagement écrit, vous n'avez aucun justificatif à fournir...

Par **fanny281**, le **05/07/2012** à **21:19**

Non, je devais commencer à travailler samedi 4h et un autre samedi pendant 4 heures aussi. C'était un CDD de 8h. J'en conclue donc que je ne dois fournir aucun justificatif, malgré mon accord de travail au téléphone.

Par **P.M.**, le **05/07/2012** à **22:03**

Un accord au téléphone n'est pas écrit donc l'employeur n'a aucune preuve...